

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 4 septembre par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Chantal DUBOC Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Monsieur Damien SCHELL.

Procurations : Michel BOBILLIER absent excusé donne procuration à Monsieur Alfonso HEREDIA.

Absente : Madame Virginie GARRET, excusée.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline DELAVELLE.

Le PV de la séance du 2 juillet 2018 est adopté sans observation.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée pour leur implication concernant la préparation et le déroulement de l'inauguration de la salle polyvalente. Il souligne que c'est une chance pour lui d'avoir une équipe municipale aussi dynamique et précise qu'il fait des envieux chez les élus des communes avoisinantes !

Courriers :

- Mécontentement de Monsieur Jean-Marie MOUGIN au sujet de la fermeture de la Poste. Une réponse a été envoyée à Monsieur Mougine en précisant tous les courriers envoyés par la mairie pour le maintien du bureau de Poste de Damprichard.

- Demande pour le rétablissement du transport à la demande de Madame Madeleine BOBILLIER. Anthony MERIQUE informe le conseil que ce sujet sera de nouveau abordé à la communauté de communes.

- Plainte de Monsieur Claude RIARD, par courrier signés de Mesdames Ghislaine BIDALOT, Geneviève HORVAT et Monsieur Laurent DUBOIS, au sujet de nuisances sonores provoquées par l'entreprise Silaque. Monsieur Le Maire va contacter à nouveau Messieurs SILVANT et continuer de suivre ce dossier en cours.

I Finances :

Décisions N°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12/2018 :

Monsieur Le Maire décide de signer les avenants correspondants respectivement aux lots suivants concernant les travaux de restructuration de la salle polyvalente :

Lot N°5: MENUISERIE INTERIEURE - SAS MICHEL JOLY- MENUISERIE VIEILLARD, 25380 BELLEHERBE

Marché initial : 40 502.92 € HT soit 48 603.50€ TTC.

Avenant N°1 : - 666.38 € HT soit 799.66 € TTC

Nouveau montant du marché : 39 836.54 € HT soit 47 803.84 € TTC

Lot N°14: CHAUFFAGE CENTRAL FUEL -VMC - BARBALAT, 25120 MAICHE

Marché initial : 149 241.22 € HT soit 179 089.47 € TTC.

Avenant N°1 : 3 578.26 € HT soit 4 293.91 € TTC

Nouveau montant du marché : 152 819.48 € HT soit 183 383.38 € TTC

Lot N°11: SERRURERIE - ANTONIETTI Sas, 25400 Exincourt

Marché initial : 11 066.67 € HT soit 13 280 € TTC.

Avenant N°1 : 972.25 € HT soit 1 166,70 € TTC

Nouveau montant du marché : 12 038.92 € HT soit 14 446.70 € TTC

Lot N°2: CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE-BARDAGE - FMAC Fleury, 25450

DAMPRICHARD

Marché initial : 149 685.31 € HT soit 179 622.37€ TTC.

Avenant N°1 : 7 166.79 € HT soit 8 600.15 € TTC

Nouveau montant du marché : 156 852.10 € HT soit 188 222.52 € TTC

Lot N°7: PLAFOND LAFFOND SAS 25112 BAUME LES DAMES

Marché initial : 51 630.41 € HT soit 61 956.49 € TTC.

Avenant N°1 : 4 778.81 € HT soit 5 734.57 € TTC

Nouveau montant du marché : 56 409.22 € HT soit 67 691.06 € TTC

Lot N°9: CARRELAGE - S N C B, 25000 BESANCON

Marché initial : 53 348.81 € HT soit 64 018.57 € TTC.

Avenant N°1 : 5 956.36 € HT soit 7 147.63 € TTC

Nouveau montant du marché : 59 305.17 € HT soit 71 166.20 € TTC

Lot N°12: ELECTRICITE - BALOSSI-MARGUET SAS, 25503 MORTEAU

Marché initial : 87 220.51 € HT soit 104 664.61 € TTC.

Avenant N°1 : 4 882.22 € HT soit 5 858.66 € TTC

Nouveau montant du marché : 92 102.73 € HT soit 110 523.27 € TTC

Lot N°15: ASCENSEUR - OTIS, 21600 LONGVIC

Marché initial : 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.

Avenant N°1 : 750 € HT soit 900 € TTC

Nouveau montant du marché : 18 750.00 € HT soit 22 500 € TTC

II Bâtiments :

L'assemblée dresse la liste des réserves de travaux à terminer à la salle polyvalente et au foyer.

Une réunion avec la commission « restructuration salle polyvalente » est programmée le mercredi 19 septembre à 20 heures à la salle polyvalente pour finaliser le règlement intérieur ainsi que les contrats de locations.

III Urbanisme

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

* parcelle cadastrée section AB N° 99 située rue de Gray pour une contenance de 15 ares à Madame et Monsieur Eric RABUSSEAU

* parcelle cadastrée section AM N° 57 située 9 Cité des Perce Neige pour une contenance de 8 ares 16 ca à Monsieur Kristen BRUNNER

* parcelles cadastrées section AB N° 150, 153, 154, 155, 156 située rue du Général De Gaulle, 21 rue du Général De Gaulle et au Village pour une contenance respective de 6 ares 24 ca, 27 ca, 21 ca, 02 ares 15 ca et 11 ares 10 ca à Madame Hélène GUYOT et Monsieur Medhi Pierre SAMY

* parcelles cadastrées section AC N° 416 et 418 située 3 rue Octave Stortz pour une contenance respective de 2 ares 08 ca et 2 ares à Madame Nelly DIJOUX et Monsieur Jefferson RUNDSTADLER

* parcelles cadastrées section AD N° 45 et 51 situées rue du Kiosque pour une contenance respective de 04 ares 50 ca et 01 are et 87 ca à Madame et Monsieur Edouard CARION

* parcelle cadastrée section AM N° 41 située 34 Cité des Perce Neige pour une contenance de 05 ares et 82 ca à Madame Virginie KRAFT et Monsieur Christophe BIETRY

* parcelles cadastrées section AC N° 16 et 213 situées rue du Professeur Grammont et au Village pour une contenance respective de 04 ares 18 ca et 03 ares 44 ca à Monsieur Laurent DEMOLY

* parcelles cadastrées section AC N° 421 et 422 situées au Village et rue du Général De Gaulle pour une contenance respective de 09 ares 15 ca et 06 ares 69 ca à la SCI LADITIPH

* parcelle cadastrée section AC N° 64 située au Village pour une contenance de 74 ca à Madame Morgane BRUNNER

IV Forêt

Projet d'achat de parcelles de bois

La commune a exercé son droit de préemption pour l'achat de deux parcelles de bois cadastrées section E N°98 et 99 situées à Roichenoz appartenant aux Consorts LAB.

La valeur vénale estimée est de 26 200 euros.

L'office notarial de Baume-les-Dames propose la vente des deux parcelles à 25 900 euros. Monsieur Le Maire a répondu favorablement au notaire pour faire l'acquisition de ces parcelles au prix de 25 900 euros.

Vente de bois

568 m³ de chablis sont vendus à la scierie BROSSARD pour un montant de 23 764, 25 euros.

V Personnel

Contrat groupe d'assurance risques statutaires

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Damprichard de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

- DECIDE d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- taux : 5,95% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- taux : 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité (commune de Damprichard)
- AUTORISE
 - Son Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
 - Son Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
 - le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

VI Intercommunalité

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil communautaire en date du 4 juillet 2018.

Fourrière intercommunale

Une convention a été signée avec Monsieur Le Président de la Communauté de communes du Pays de Maîche, « la Pension Canine de la Ferme sur la Roche » et la clinique vétérinaire Animovet pour une fourrière intercommunale.

VII Ecoles-Périscolaire

Bilan du périscolaire

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne le bilan du périscolaire 2017/2018 présentant un déficit de 4 888.32 euros. Pour la rentrée 2018/2019 les effectifs pour le repas de midi et la tranche de 7h30 à 8h30 sont en hausse.

Rentrée 2018/2019

L'effectif de l'école maternelle est de 74 élèves et celui de l'école primaire est de 112 élèves. Monsieur Judicaël VIVOT a muté à l'école primaire de Maîche. Il est remplacé au poste de Directeur par Monsieur Sylvain NICOD. Madame Pauline GUILLAUME est nommée institutrice en CE1.

IX Questions diverses

Travaux voiries 2019

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de réunir la commission « voirie » et la commission « finances » le lundi 24 septembre 2018. Une réflexion sera portée sur l'aménagement du parking de la salle polyvalente et celui de la mairie avec une réfection de la rue de la Mairie, la rue Pasteur et la rue Leclerc. Un plateau d'aménagement de sécurité devant l'école primaire sera mis à l'étude.

Repas et colis des anciens

Madame Brigitte MAIRE demande l'avis aux membres du Conseil Municipal pour faire le repas des Anciens le 17 novembre 2018 à partir de 69 ans et de remettre un colis à partir de 75 ans aux personnes âgées. Elle rappelle le coût de cette opération de 2016 : soit 2 800.00 euros pour

le repas et 1800.00 euros pour les colis. L'assemblée approuve à l'unanimité la continuité de ce « cadeau » aux personnes âgées.

Mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019

Monsieur Le maire explique le fonctionnement du répertoire électoral unique (REU) ainsi que les modalités de gestion des listes électorales en 2019.

X Sujets abordés

Urbanisme

Madame CAGNON demande l'état d'avancement des permis de construire de :

- * Monsieur Emmanuel CAILHOL, à la Montée, pour un abri de jardin pour un bureau
- * Monsieur Jean-Paul BARRAND, à la Rescouste, pour des travaux de rénovation de la maison d'habitation
- * Monsieur David REY, à Roichenoz, pour des travaux de rénovation et ouvertures dans la loge.

Commémoration à la Combe de l'Auge

Madame DUBOC précise que les enfants de l'école primaire de Damprichard ont chanté à la commémoration qui a eu lieu ce week-end à la Combe de l'Auge sur la commune de Mont de Vougey.

30ème Anniversaire du Jumelage

Il est précisé qu'il n'y a pas eu d'invitation en mairie pour le 30^{ème} anniversaire du jumelage avec la commune de Loc-Maria-Plouzané pour des raisons inconnues. Cette manifestation s'est déroulée lors du voyage des enfants de Damprichard en Bretagne.

Inquiétude au sujet des nouveaux habitants sur la commune

Madame Claudine CAGNON fait part à nouveau de son inquiétude par rapport à la possibilité de construire à Damprichard et à une natalité qui n'augmente pas. Monsieur Damien SCHELL précise que par rapport aux communes voisines le lotissement « La Combe » n'attire pas beaucoup de constructions du fait de son implantation et du tarif demandé par le lotisseur. Il ajoute que l'absence d'autre choix de lotissement à Damprichard entraîne beaucoup de personnes à construire dans d'autres villages. Une réflexion sur un projet d'un futur lotissement pourrait-être menée.

La séance est levée à 22 heures 45.